

Le Centre européen pour les langues vivantes (CELV) situé à Graz (Autriche) est un Accord partiel élargi du Conseil de l'Europe mis en place en 1994 afin d'apporter une réponse pratique à un besoin exprimé par les Etats membres du Conseil de l'Europe : le renforcement de la coopération dans le domaine de l'éducation aux langues et le respect de la diversité linguistique et culturelle en Europe. Trente-deux Etats sont actuellement signataires de cet Accord partiel.

La mission du CELV est de soutenir ses Etats membres dans la mise en œuvre de leurs politiques linguistiques éducatives en tenant compte des recommandations du Conseil de l'Europe. Il l'accomplit en promouvant les approches novatrices et en diffusant les bonnes pratiques dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage des langues vivantes. Ce faisant, il traite de questions directement liées à une éducation de qualité comme condition essentielle à la cohésion sociale, au dialogue interculturel et à la citoyenneté démocratique.

De par l'accent qu'il met sur la promotion de l'excellence dans l'éducation aux langues, fondée sur la qualité, la définition de normes et l'innovation, le Centre est bien placé pour apporter une assistance aux Etats membres en vue de trouver une solution aux difficultés rencontrées dans le cadre de leurs systèmes éducatifs nationaux, ainsi que pour offrir une aide pour améliorer l'offre, conformément aux principaux développements internationaux dans l'éducation.

Le CELV est initiateur et coordonnateur dans le domaine de la coopération européenne et internationale. Le Centre conduit des projets ancrés dans des programmes à moyen terme sur quatre ans et organisés en coopération avec des experts européens dans le domaine de l'éducation aux langues.

A travers ses programmes comprenant des réunions d'experts, des ateliers, des conférences et des projets de recherche auxquels sont invités des participants

des Etats membres, le CELV offre une plateforme pour collecter et diffuser l'information, stimuler la discussion et former des démultiplicateurs dans les domaines liés à l'éducation aux langues. Il entretient également au niveau européen des réseaux de formateurs d'enseignants, de chercheurs et d'administrateurs de l'éducation.

La liste suivante donne seulement un aperçu des raisons pour lesquelles un Etat pourrait envisager d'adhérer au CELV (la présentation sous forme de liste numérotée vise à en faciliter l'utilisation et non à donner un ordre d'importance).





# 1. Répondre aux défis nationaux de l'éducation aux langues

Le programme du CELV est déterminé de manière directe par ses Etats membres. Les orientations définies pour ce dernier reflètent les priorités nationales pour l'éducation aux langues, telles que la définition de normes et l'évaluation, la promotion de la qualité et de l'excellence, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication le développement des compétences linguistiques nécessaires sur un marché de l'emploi compétitif et les bénéfices à tirer d'une plus grande diversité au sein de la classe. Le programme actuel du Centre, Apprendre par les langues, lancé en janvier 2012, se concentre directement sur les besoins de l'apprenant en éducation aux langues, à la fois dans des environnements d'apprentissage formels et non formels. Il vise à développer des outils et matériaux pratiques et à reprendre les points forts du programme précédent, Valoriser les professionnels en langues, ainsi que les instruments développés par le Conseil de l'Europe dans ce domaine.

#### 2. Satisfaire aux normes internationales

Les Etats font face à des demandes croissantes de se conformer à des normes internationales dans le domaine de l'éducation. Le Centre offre son aide et son expertise pour améliorer l'offre, conformément aux principaux développements internationaux dans l'éducation, comme le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) et les cadres européens de certifications.

## 3. Offrir une approche globale pour l'éducation aux langues

Le Centre travaille en complémentarité et en synergie avec l'Unité des politiques linguistiques du Conseil de l'Europe et la Charte européenne pour les langues régionales ou minoritaires, offrant ainsi une approche globale pour les langues et l'éducation aux langues. Plus particulièrement, le CELV peut apporter un soutien suivi pour les questions en matière d'éducation aux langues soulevées par les profils de politiques linguistiques et/ou par les rapports d'évaluation par pays concernant la Charte.

## 4. Aider les Etats à bénéficier des effets de la mobilité

Aujourd'hui, les classes sont formées d'élèves issus de milieux linguistiques et culturels très différents. Bien que les effets de la mobilité et de l'immigration soient souvent présentées d'un point de vue négatif dans les médias, le Centre tente à la fois d'aider les enseignants à relever ce défi avec succès et de renforcer les compétences linguistiques des enfants issus de l'immigration dans leur(s) langue(s) de scolarité, ce afin d'assurer leur accès à une éducation de qualité et ainsi leur participation active à la société. Le Centre tente également de souligner les effets positifs de la diversité dans les classes pour l'apprenant et les bénéfices que les Etats peuvent tirer de la diversité représentée au sein de leurs systèmes éducatifs.

## 5. Promouvoir la qualité et l'excellence

En tant qu'institution du Conseil de l'Europe, le CELV exerce ses activités dans le contexte des travaux en cours sur l'éducation aux langues de la majorité des organisations européennes. Un grand nombre de projets dans ce programme s'appuient par conséquent sur les principes et outils européens existants pour l'éducation aux langues, particulièrement le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR), qui apporte une méthode d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation applicable à toutes les langues en Europe. Les six niveaux de référence du CECR ont largement été



acceptés comme normes européennes de notation de la compétence linguistique d'une personne. Le Centre applique également un système de qualité dans son travail. Un ensemble d'outils pour l'évaluation, mis en œuvre dès le début du programme précédent, offre des données qualitatives et quantitatives sur les services offerts par le CELV, ainsi que des indications sur l'utilisation de résultats de projets ou d'activités de suivi dans les Etats membres. Quatre consultants externes contrôlent la qualité dans le cadre du programme, repèrent des synergies et mettent en avant des chevauchements potentiels.

## 6. Soutenir l'échange de bonnes pratiques

Le Centre, avec ses 32 Etats membres et sa coopération continue avec encore plus de pays en Europe et audelà, offre un vaste forum pour l'échange et le dialogue à une échelle internationale. De l'amélioration de l'alphabétisation à la promotion du développement de l'excellence parmi les meilleurs élèves, le Centre dispose d'une grande expérience et de savoir-faire. L'apprentissage à partir des expériences et bonnes pratiques d'autrui est un moyen efficace d'améliorer les systèmes éducatifs en cette période d'austérité financière.

#### 7. Proposer des innovations

Le Centre est un catalyseur pour l'innovation et encourage les Etats membres à mettre en oeuvre le changement dans la pratique. Ses projets européens sont souvent repris à l'échelle nationale afin que ceux-ci puissent bénéficier pleinement des actions initiées par le CELV. Le Centre est à la pointe des développements dans de nombreux domaines tels que la définition de normes et l'évaluation, l'enseignement par des contenus disciplinaires, la promotion de la qualité et de l'excellence, l'utilisation des TIC dans l'éducation aux langues et la mise en oeuvre d'approches plurielles dans l'enseignement.





# 8. Promouvoir des compétences pour l'emploi

De nombreuses études fondées sur l'expérience d'entreprises attestent que de solides compétences linguistiques contribuent directement à améliorer les échanges commerciaux ; pourtant, dans certains pays, les jeunes considèrent que les langues autres que l'anglais ne sont pas importantes pour leur avenir. Dans son programme, le Centre cherche à promouvoir à la fois les avantages culturels et économiques des langues, s'adressant non seulement aux praticiens et spécialistes, mais aussi à d'autres acteurs de la société, tels qu'au monde des affaires, aux associations et aux parents, ainsi qu'aux jeunes via des initiatives directes comme la Journée européenne des langues.

#### 9. Développer les réseaux

La diffusion des principaux principes et instruments de promotion de meilleures normes dans l'éducation aux langues ne peut se faire que par des structures de communication et d'information efficaces. Le partage de connaissances, d'idées et d'initiatives au niveau de l'ensemble de la communauté professionnelle des praticiens a un impact important sur le contenu et la qualité du travail de chacun d'entre eux, sur l'évolution globale de la théorie et de la pratique, ainsi que sur la cohésion de la communauté éducative et leur profil public. En plus de ses activités avec les différents réseaux liés aux projets, le CELV travaille en coopération avec un grand nombre d'organisations et de réseaux aux niveaux national et international. Par exemple, le réseau des points de contact nationaux du Centre contribue à renforcer l'image du Centre au niveau national, à diffuser ses résultats auprès des groupes cibles et à promouvoir l'utilisation des initiatives. Le Forum pour le réseau professionnel d'OING est constitué d'associations et d'institutions qui ont des valeurs communes dans le domaine de l'éducation aux langues et de l'évaluation. Le Forum constitue un nouveau pilier majeur de coopération

pour le CELV et peut offrir un accès potentiel à des centaines de milliers de praticiens de l'éducation aux langues.

# 10. Fournir des services de formation et de conseil dans des processus de réforme

En automne 2012, le Centre a lancé un nouveau format d'activités au sein de son programme - les services de formation et de conseil du CELV aux Etats membres – visant surtout les thèmes d'intérêt prioritaires recensés pour ses membres et les champs d'action prioritaire proposés directement par les Etats membres. L'initiative vise à travailler en contact plus étroit avec des représentants des Etats membres du CELV et à offrir des consultations directes et une formation dans des domaines dans lesquels des besoins ont été identifiés. Davantage de poids a été conféré à cette initiative par un accord de coopération avec la Commission européenne, lancé en mai 2013. Cet accord permet d'offrir un grand nombre d'ateliers ciblés, adaptés aux contextes et aux besoins spécifiques des Etats, dans le domaine des TIC et pour relier les examens de langues aux niveaux de référence européens communs de maîtrise de la langue.

# 11. Le développement professionnel et le renforcement de capacités

Les activités du CELV ont pour objectif non seulement d'encourager les enseignants et les autres acteurs de l'éducation aux langues à acquérir de nouvelles connaissances dans leur domaine d'expertise, mais aussi à assurer le transfert efficace de ces connaissances dans la pratique dans leurs environnements professionnels. A travers ce processus de développement professionnel, le

Centre vise à faciliter la contribution individuelle des enseignants en langues au changement et à l'innovation dans leur travail. Près de 750 à 1000 professionnels en langues participent chaque année directement aux activités financées par le CELV qui sont conduites par des spécialistes de premier rang dans le domaine.

## 12. Fournir des informations et du savoir-faire

A l'heure actuelle, le CELV a produit plus de 80 publications, héberge 30 sites internet traitant de différents aspects de l'éducation aux langues et a enregistré plus de 5,6 millions de visites sur sa plateforme en ligne en 2013. Un travail d'avantgarde a été mené dans de nombreux domaines tels que l'éducation plurilingue, dans laquelle le Centre a développé un ensemble d'instruments novateurs ouvrant la voie à la mise en œuvre d'approches plurielles dans les classes afin de développer les compétences plurilingues et interculturelles des apprenants dans toutes les matières et de favoriser la souplesse cognitive.

#### Procédure d'adhésion au CELV

L'Article 2 des Statuts du CELV (annexés à la Résolution (98) 11 du Comité des Ministres) décrit la procédure d'adhésion à l'Accord partiel élargi sur le CELV comme étant la suivante: « 1. Tout Etat membre du Conseil de l'Europe ou partie à la Convention culturelle européenne peut adhérer à l'Accord partiel élargi à tout moment en adressant une notification à cet effet au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe. »

Les informations relatives aux contributions annuelles pour l'adhésion d'un Etat au CELV sont disponibles auprès du Secrétariat du CELV sur simple demande (information@ecml.at).



Centre européen pour les langues vivantes du Conseil de l'Europe

Pour l'excellence dans l'éducation aux langues

**European Centre for Modern Languages**of the Council of Europe

Promoting excellence in language education

A - 8020 Graz, Nikolaiplatz 4 T +43 316 323554-20, F +43 316 323554-4 www.ecml.at



